



## Prise de position

09.304 Iv.ct. Grisons

### Encourager l'assainissement énergétique des bâtiments

(déposée par le canton des Grisons le 11 février 2009)

#### 1. Enjeux

Le canton des Grisons invite la Confédération à encourager les rénovations visant à diminuer la consommation d'énergie dans les vieux immeubles par des incitations fiscales.

#### 2. Positions de la FRI et de l'USPI Suisse

La FRI et l'USPI Suisse soutiennent cette initiative cantonale.

#### 3. Motifs

Les immeubles sont un facteur important de la consommation d'énergie sous toutes ses formes. L'assainissement des bâtiments construits avant 1990 est un moyen efficace pour diminuer la quantité d'énergie absorbée dans notre pays.

La FRI et l'USPI Suisse plaident pour un large éventail de politiques publiques complémentaires, de nature à concilier les préoccupations économiques des propriétaires et le souci de ménager l'environnement. Elles préfèrent les mesures incitatives qui accompagnent la réalité du marché aux mesures coercitives qui ne laissent aucune liberté de choix aux acteurs de l'immobilier.

En particulier, la fiscalité doit être aménagée de manière à inciter les propriétaires privés et institutionnels à rénover leurs immeubles sur le plan énergétique et toute mesure qui économise l'énergie mérite d'être fiscalement encouragée. Les mesures fiscales ne sont pas suffisantes mais nécessaires pour obtenir des résultats tangibles en matière de rénovation des bâtiments.

Lausanne, le 26 mai 2017-OF